

La base aérienne de Saintes génère près de 1 000 emplois sur 13 communes

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 168 • Octobre 2025



Avec près de 900 emplois militaires en 2023, la base aérienne de Saintes est le huitième employeur de la Charente-Maritime. À ces emplois directs s'ajoutent des retombées indirectes, suite aux dépenses de la base auprès de fournisseurs et de prestataires de services, et également des retombées induites liées aux dépenses de consommation des militaires, des fournisseurs, de leurs familles. Plus de 200 emplois salariés supplémentaires sont ainsi générés dans l'économie locale. Au total, ce sont près de 1 100 emplois qui dépendent de la présence de cette installation militaire (0,6 % des emplois du département) et 1 900 habitants sont concernés (0,3 % de la population charentaise-maritime).

L'impact économique de la base aérienne rayonne ainsi au-delà de sa structure. Sa zone d'influence s'étend sur 13 communes environnantes regroupant 92 % des emplois salariés et 56 % des habitants liés à l'activité de la base, soit 990 emplois et 1 090 personnes. Dans ce périmètre, 5 % des emplois et 3 % des habitants sont liés à sa présence.

Les emplois générés par les dépenses de consommation se situent dans un large éventail d'activités, principalement dans la santé et action sociale, l'administration publique et le commerce.

En partenariat avec :



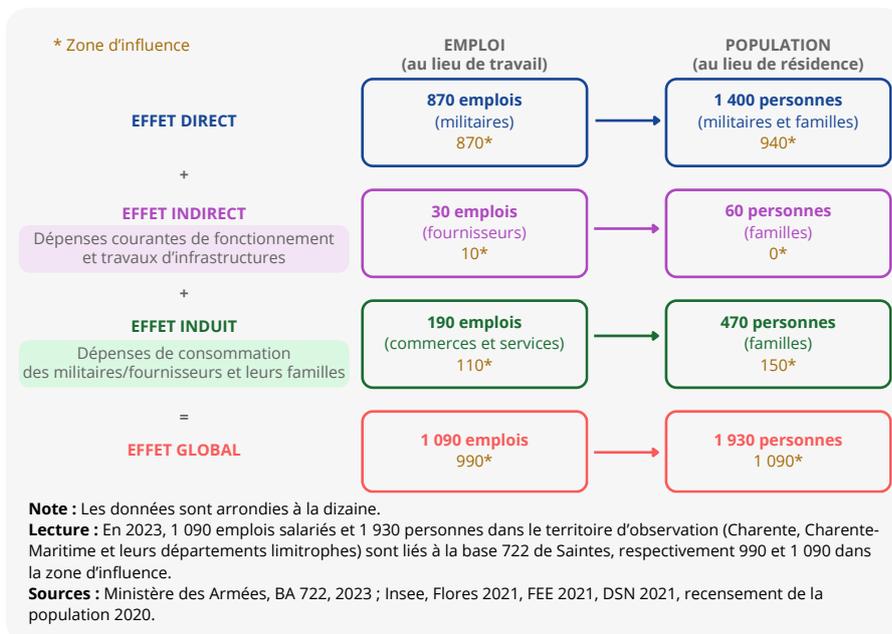
Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et le Ministère des Armées. Elle fait partie d'une série de publications sur la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle.

La base aérienne 722 (BA 722) s'étend sur 250 hectares au sud de Saintes, sur les communes de Les Gonds et Thénac. Elle fait partie des 6 bases aériennes implantées en Nouvelle-Aquitaine, parmi les 21 que compte la France métropolitaine. Elle s'inscrit au sein de la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle (BdD RSC), créée en 2011. La base accueille de nombreux élèves militaires en plus des militaires de carrière, abritant notamment l'École d'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'Espace (EETAEE) et l'Escadron d'instruction au vol à voile (EIVV) 25.535 « Cordouan » ► [encadré 1](#).

Pôle de formation et base opérationnelle

En 2023, la base aérienne de Saintes, huitième employeur de Charente-Maritime, emploie 870 militaires, hors personnel civil ► [encadré 2](#) ► [figure 1](#).

► 1. Impact de la base aérienne de Saintes sur le territoire d'observation et la zone d'influence



Elle assure un double rôle en étant pôles de formation et de défense, et accueille ainsi 610 élèves en 2023 au sein de l'EETAEE, soit 70 % des effectifs salariés de la base. Mais c'est aussi une base opérationnelle avec plus de 190 militaires de carrière et 70 réservistes. La BA 722 est la plus jeune des trois bases composant la base de défense, avec une moyenne

d'âge de 24 ans (17 ans pour les élèves, 40 ans pour les militaires de carrière et 43 ans pour les réservistes). La part des femmes présentes dans la base (26 %) est plus élevée au sein des militaires de carrière (37 %), par rapport aux élèves militaires (21 %). Près des trois quarts des militaires résident dans la base, du fait du fort contingent d'élèves vivant tous

obligatoirement sur place. Cependant, neuf militaires de carrière sur dix résident en dehors.

Les militaires de la base sont accompagnés de 240 conjoints et 290 enfants, dont une partie vit encore dans le foyer familial, soit un total de 1 400 habitants.

Près de 1 100 emplois générés par la base aérienne

Les 870 emplois présents sur la base aérienne constituent l'**effet direct** de la base sur le territoire. Mais la BA 722 a également un **effet indirect** en générant des emplois dans les entreprises sollicitées pour subvenir à son fonctionnement courant et à ses travaux d'infrastructures, participant ainsi à la vie économique locale. Enfin, la consommation quotidienne (alimentation, services, etc.) des personnes travaillant directement ou indirectement pour la base, mais aussi de leurs familles, génère à son tour des emplois : c'est l'**effet induit**. Le cumul de ces trois composantes constitue l'influence économique de la base aérienne.

En 2023, la base a dépensé 1,6 million d'euros pour son fonctionnement auprès d'entreprises dont les établissements étaient localisés au sein du territoire d'observation ► **méthode**, comprenant les départements de la Charente et de la Charente-Maritime, ainsi que leurs départements limitrophes, générant ainsi 30 emplois indirects. Ces montants ne représentent pas le budget total de fonctionnement de la base aérienne, certains des fournisseurs et prestataires de services étant mobilisés notamment via des marchés nationaux et localisés hors du territoire d'observation. Ces emplois indirects se situent essentiellement dans des établissements locaux dont l'activité est l'entretien des bâtiments et des espaces verts (80 %) puis la construction (11 %). Pour répondre aux dépenses courantes de consommation des militaires et des salariés indirects, de leurs familles, 190 emplois induits sont nécessaires et donc liés à la présence de la base aérienne. Au total, en cumulant ces trois effets, ce sont donc 1 090 emplois qui sont liés à sa présence. En Charente-Maritime, 0,6 % des emplois salariés sont de ce fait générés par la base.

La population concernée par l'activité de la base de Saintes représente l'équivalent de 1 930 habitants dans le territoire d'observation, avec 1 400 habitants dépendant directement de la base (militaires et familles proches), auxquels s'ajoutent les 60 habitants (salariés et familles proches) liés aux emplois indirects et les 470 habitants (salariés et

► Encadré 1 – La base aérienne 722, une base opérationnelle dans sa mission de formation des jeunes aviateurs de l'armée de l'Air et de l'Espace

La base aérienne 722 remplit une mission de formation des aviateurs accomplie par deux entités principales : l'École d'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'Espace (EETAAE) et l'Escadron d'instruction au vol à voile (EIVV) 25.535 « Cordouan ».

Véritable pépinière de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), l'EETAAE a formé depuis 1949 près de 47 000 aviateurs connus sous le nom d'« arpètes ». Cette école militaire accueille plus de 600 jeunes Français(e)s de France métropolitaine et d'outre-mer dès l'âge de 16 ans. La formation y est gratuite et rémunérée. Militaires et lycéens, ils intègrent l'EETAAE en classe de première ou terminale. Ils y suivent une formation académique dans l'une des filières suivantes : baccalauréats général, technologique, professionnel (aéronautique et CIEL - Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique). Ils sont formés par 40 professeurs de l'Éducation nationale, des instructeurs et des éducateurs militaires. Le taux de réussite au bac est de près de 100 % avec 90 % de mentions. À l'issue de leur scolarité, ils ont vocation à poursuivre une carrière de sous-officiers.

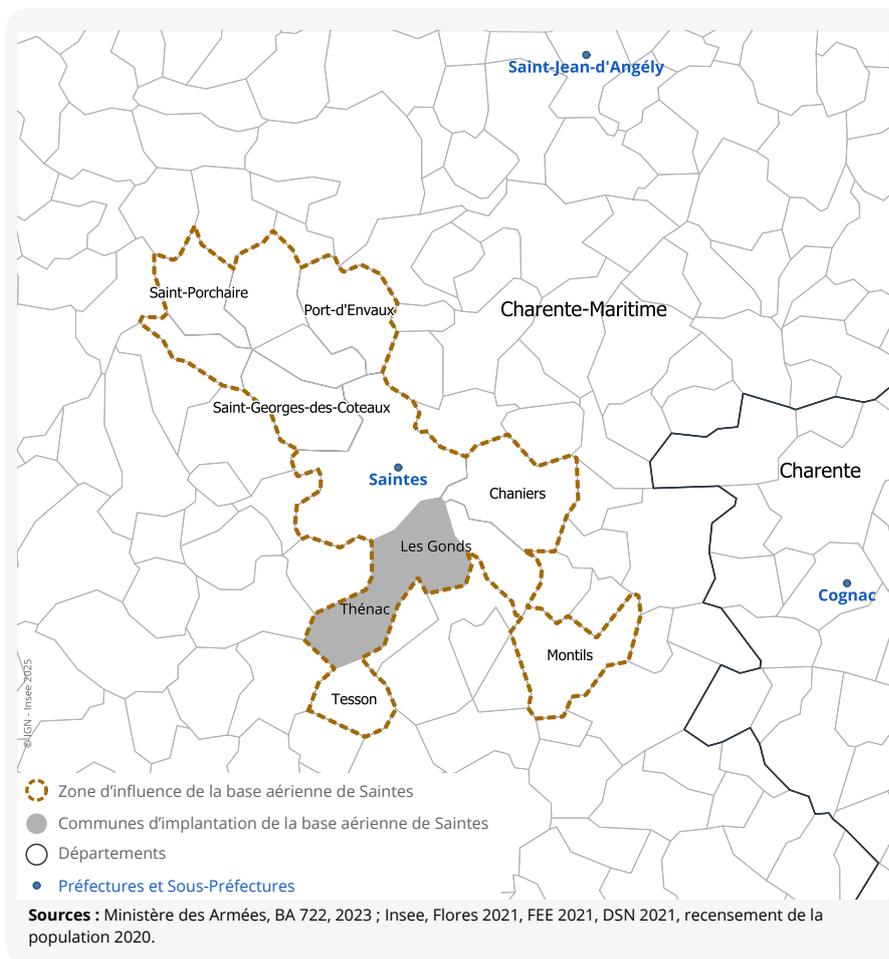
L'EIVV est chargé quant à lui de la formation initiale sur planeur des futurs pilotes de l'AAE ainsi que des moniteurs simulateurs. Il accueille environ 250 stagiaires par an.

En lien avec cette vocation affirmée de formation, la BA 722 a rapidement développé des programmes et des partenariats dynamiques, acteurs du lien armées-jeunesse. Son Escadrille air jeunesse (EAJ) accueille ainsi 32 équipiers, de 12 à 18 ans. Elle reçoit également tout au long de l'année près de 150 stagiaires de classes de 3^e et 2^{de}, ou de classes de Défense.

► Encadré 2 – 80 emplois civils au sein de la base aérienne de Saintes

La base emploie environ 80 individus issus de la société civile, en complément de leurs effectifs militaires. Du fait de la présence des deux écoles au cœur de la base, plus de la moitié de ces emplois civils correspondent à des postes de professeurs, occupés par des agents détachés du Ministère de l'Éducation Nationale. Les autres emplois sont principalement des postes administratifs ou liés à la restauration. Ils n'ont cependant pas été intégrés au calcul de l'influence de la base aérienne, faute de données exhaustives disponibles les concernant. Ainsi, l'estimation de l'influence de la BA 722 est effectuée à minima, avec 8 % de son personnel non pris en compte.

► 2. Localisation de la zone d'influence de la base aérienne de Saintes



familles proches) liés aux emplois induits. Ainsi, 0,3 % des Charentais-Maritimes sont liés à la base aérienne.

5 % des emplois de la zone d'influence en lien avec la présence de la base

Au sein du territoire d'observation, une zone plus restreinte, dite zone d'influence, où l'économie locale engendrée par la présence de la base est la plus forte, rassemble 13 communes. Elle s'étend principalement au nord des communes d'implantation de la base aérienne

► **figure 2.** Chaque commune de ce territoire accueille un nombre d'emplois (respectivement d'habitants) non négligeable par rapport à l'ensemble des emplois (respectivement des habitants) présents dans la commune.

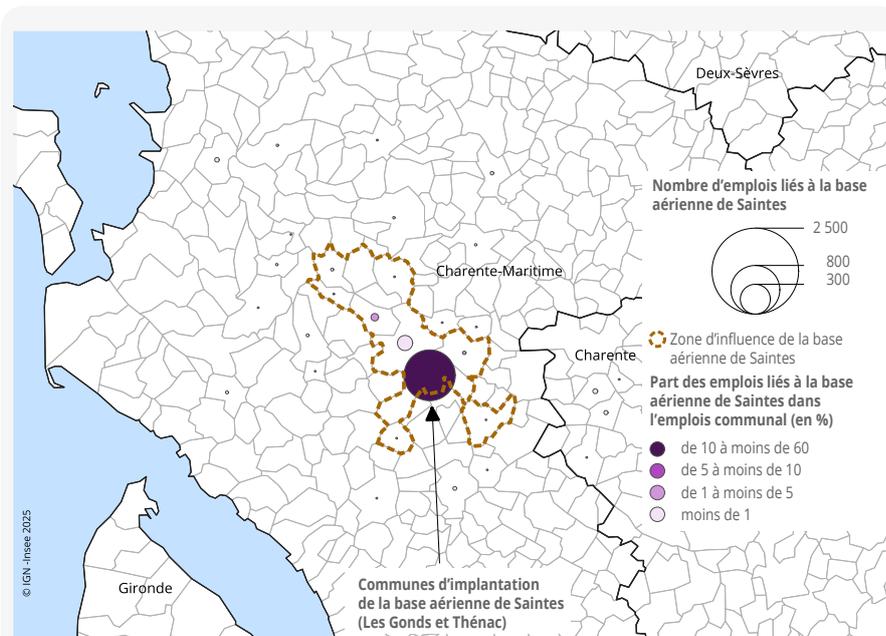
La zone d'influence regroupe ainsi 990 emplois en lien avec la base, dont 870 emplois militaires auxquels s'ajoutent 10 emplois indirects et 110 emplois induits. Ainsi, 92 % du total des emplois du territoire d'observation en lien avec la présence de la base sont présents dans la zone d'influence. Les emplois liés à la base représentent 5 % de l'ensemble des emplois de cette dernière. Ils sont nettement concentrés sur les deux communes d'implantation de la base (principalement du fait du rattachement des emplois militaires à ces communes), à Saintes, ville voisine la plus peuplée, et également à Saint-Georges-des-Coteaux, plus éloignée, grâce notamment à l'implantation d'établissements fournisseurs fortement sollicités par la base (principalement pour l'entretien et les travaux dans les bâtiments) générant de nombreux emplois indirects ► **figure 3.**

Une population liée à la base au-delà du territoire d'implantation

La zone d'influence concentre également 56 % de la population concernée par la présence de la base, soit 1 090 habitants (3 % des habitants de la zone). Les deux communes d'implantation (Les Gonds et Thénac) accueillent 650 habitants liés à la base, ce qui représente 19 % de leur population cumulée ► **figure 4.**

L'influence économique, bien que centrée sur ces communes d'implantation de la BA 722, s'étend de manière significative à d'autres localités environnantes dans la zone. À Saintes, 1 % de la population (soit 190 habitants) est économiquement lié à la présence de la base. Malgré des effectifs moindres, des communes plus éloignées de l'implantation militaire, comme Saint-Porchaire ou Saint-Georges-des-Coteaux, entretiennent aussi des liens économiques avec cette infrastructure.

► 3. Nombre et part des emplois liés à la base aérienne de Saintes selon la commune de travail

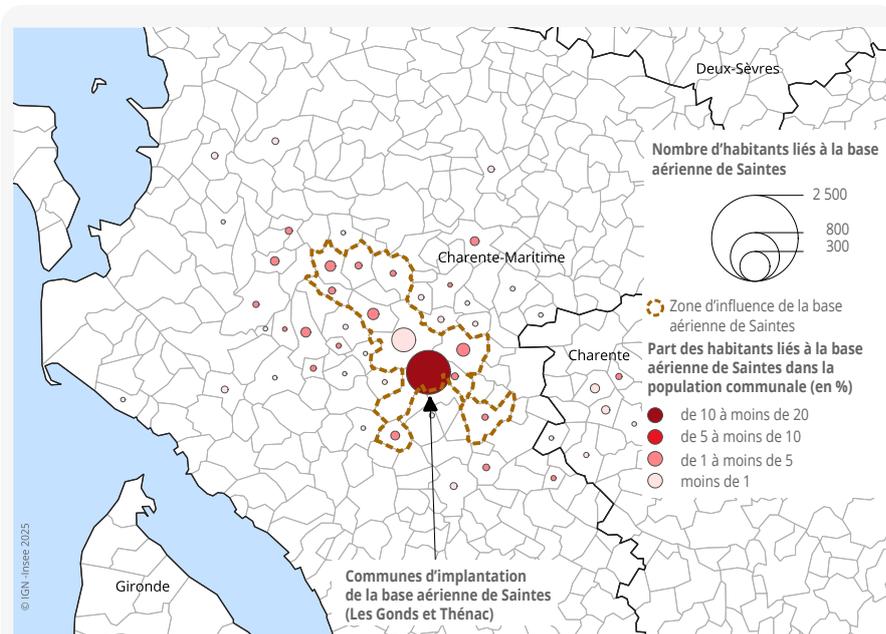


Note : Les nombres d'emplois liés à la base aérienne sont arrondis à l'unité.

Lecture : En 2023, 890 emplois liés à la base aérienne de Saintes se situent dans les communes d'implantation de la base (Les Gonds et Thénac), soit 56 % des emplois de ces communes réunies.

Sources : Ministère des Armées, BA 722, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

► 4. Localisation des habitants liés à la base aérienne de Saintes selon la commune de résidence



Note : Ne sont représentées ici que les communes avec plus de 5 personnes liées à la base de Saintes.

Lecture : En 2023, 650 personnes liées à la base aérienne de Saintes résident dans les communes d'implantation (Les Gonds et Thénac), soit 19 % des habitants de ces communes réunies.

Sources : Ministère des Armées, BA 722, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

Des emplois induits majoritairement dans le secteur non marchand

Les emplois induits par les dépenses courantes de consommation des militaires et des salariés assurant les dépenses de fonctionnement de la base,

ainsi que de leurs familles, couvrent un large éventail d'activités ► **figure 5** relevant majoritairement de la **sphère prérentière** de l'économie. Les emplois induits sont majoritairement situés dans le secteur non marchand (55 %), principalement dans la santé humaine

et l'action sociale (activités hospitalières notamment) puis dans l'administration publique (établissements de services budgétaires et fiscaux, des douanes, etc.) et dans l'enseignement. Dans le secteur marchand, les dépenses de consommation génèrent des emplois principalement dans le commerce (notamment dans les hypermarchés et supermarchés), dans la construction (en premier lieu dans les activités de travaux de maçonnerie puis les activités de travaux d'installation électrique) et dans le secteur de la restauration (essentiellement restauration traditionnelle ou de type rapide). ●

Laurent Brunet, Hugues Ravier (Insee),
Jean-Luc Prigent (Ministère des Armées)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

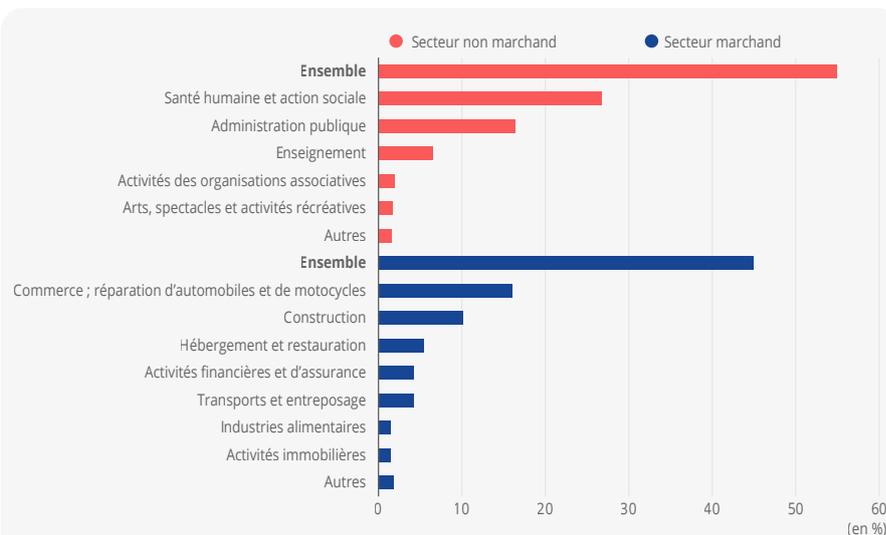
L'**effet direct** comptabilise le personnel militaire présent sur la base de défense et leurs familles.

L'**effet indirect** correspond aux emplois salariés et à la population indirectement concernés par le biais de l'emploi généré chez les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services de la base de défense. Il s'agit des établissements dont l'activité est consacrée, totalement ou en partie, à la consommation intermédiaire de la base de défense. On estime la part des commandes dans le chiffre d'affaires de ces établissements à partir de sources administratives. Ce ratio est ensuite appliqué à l'effectif de l'établissement pour obtenir l'effet indirect dans cet établissement.

L'**effet induit** compte les emplois salariés nécessaires pour satisfaire la consommation courante du personnel de la base de défense et des établissements intermédiaires, ainsi que de leur famille (alimentation, habillement, logements, services, etc.). Ces emplois sont localisés à proximité du lieu de résidence des salariés. Les volumes d'emplois indirects et induits générés sont quantifiés en « équivalent salarié » car derrière un emploi peuvent intervenir plusieurs salariés consacrant seulement une partie de leur temps à la satisfaction des commandes ou des besoins des familles.

La **sphère présente** désigne les activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes.

► 5. Répartition des emplois induits selon le secteur d'activité



Lecture : En 2023, 55 % des emplois induits par la présence de la base aérienne de Saintes relèvent du secteur non marchand de l'économie, dont 27 % dans la santé humaine et action sociale.

Sources : Ministère des Armées, BA 722, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

► Méthode

Cette étude donne une estimation du nombre d'emplois et de personnes liés aux activités de la base aérienne de Saintes. Elle fournit une estimation a minima de l'influence économique de la base aérienne, ne pouvant garantir une exhaustivité de la sous-traitance locale issue de marchés nationaux et ne pouvant intégrer faute de données disponibles le personnel civil dans le **territoire d'observation** (regroupant les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et leurs départements limitrophes, Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée).

La **zone d'influence** de la base aérienne comprend 13 communes, au sein desquelles plus de 1 % de la population ou plus de 1 % des emplois sont liés à la présence de la base de défense, en retirant les communes isolées et intégrant les communes enclavées pour créer un espace homogène et continu.

La **population concernée** regroupe l'ensemble des personnes appartenant aux ménages des salariés comptabilisés dans l'un des trois effets, localisées à leur lieu de résidence. La population concernée directement correspond à un nombre réel de personnes physiques. En revanche, la population liée aux effets indirect et induit correspond à des « équivalents personnes ». Les lieux de résidence des salariés de ces deux catégories ont été déterminés à partir des déclarations sociales nominatives (DSN). Le nombre de personnes de leurs ménages est estimé à partir du recensement de la population : on considère que la taille moyenne de ces ménages est identique à celle des ménages comptant au moins un actif occupé dans la commune.

► Pour en savoir plus

- Brunet L., Ravier H., « Base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle – Premier employeur des départements de Charente et Charente-Maritime réunis », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 127, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), « La base aérienne de Rochefort, un fort ancrage dans l'économie locale », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 166, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), « La base aérienne de Cognac-Châteaubernard, troisième employeur de Charente », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 167, octobre 2025.
- Wojciechowski N., Dumartin S. (Insee), Prigent J.-L. (ministère des Armées et préfecture de région Nouvelle-Aquitaine), « Le 126^e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde génère près de 1 700 emplois sur une cinquantaine de communes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 142, novembre 2023.
- Decodé C., Fabre V., « La centrale nucléaire du Blayais emploie 1 500 salariés et contribue à faire vivre 9 400 personnes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 126, septembre 2022.

